

Conseil Municipal
12 MARS 2021
Procès Verbal

Sous la présidence de : Yves COMTE

Présents : MALACHANNE – HLYWA — GRAVEZAT - TRAUCHESSEC - PETIT BONNET – DENNEULIN – GIBELIN – CORNUT – SAEZ – MERLE – FABREGUE – SINET – GUY – POLGE - GAYTON.MESA —BERARD DE MALAVAS – ROSSO – DANIEL - VERDELHAN

Procurations :

RIOS a donné procuration à HLYWA

WILUS a donné procuration à GIBELIN

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Information :

Monsieur le Maire présente ses condoléances et celles du Conseil Municipal à la famille de Madame Nadège MOULIN. Cette jeune femme de 40 ans, était l'épouse de Monsieur Collomb et la maman de 3 enfants dont Killian et Quentin, deux élus au conseil des jeunes. C'était également la nièce de notre collègue Monique Cornut.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il envisage à la prochaine séance du conseil de proposer la rectification de la rue Pierre Curie en Marie et Pierre Curie.

La parole est donnée à Monsieur Gibelin, afin qu'il détaille les réunions auxquelles il a assisté. Tout d'abord le 8 mars, en sous-préfecture, un premier Copil en présence du Sous-préfet, des services de l'État, de l'agglo, de Rio Tinto et Solvay avait été demandé par la Ville afin d'étudier la possibilité de converger vers un projet photovoltaïque. Projet qui pourrait se situer sur les bassins de Rio Tinto. La volonté du sous-préfet d'avancer dans cette direction en faveur de la production d'hydrogène vert a été affirmée.

Le 11 mars une réunion avec Kéolis pour la mise en place de Ales'y en vélo a permis de mettre en place une convention pour mettre à disposition 2 vélos électriques à destination de la population de Salindres. Ainsi les usagers pourront venir à la mairie pour bénéficier de la location au mois à 40 euros, au trimestre 110 euros ou à l'année 410 euros.

Le 9 mars dernier une consultation publique s'est tenue à Bessèges. La concertation autour du transport scolaire sur cette ligne a été particulièrement évoquée. Ce jour, sur le marché d'autres rencontres ont été menées pour échanger aussi avec la population de Salindres.

Enfin Monsieur Gibelin précise que jusqu'au 15 mars, des élections seront organisées pour désigner les représentants de la CNRACL. La caisse nationale de retraite des collectivités locales, est le régime de retraite et de protection sociale des agents de la fonction publique hospitalière et territoriale.

Concernant les ayant-droit, il y a un peu plus de deux millions actives et/ou actifs et plus d'un million de retraité-e-s.

S'agissant des employeurs, ce sont les employeurs hospitaliers et les employeurs territoriaux.

Il y a trois collèges pour les collectivités territoriales, les communes de moins de 20000 habitants, les communes de plus de 20000 habitants et un troisième pour les régions, les départements et les EPCI.

Pour la fonction publique territoriale, les trois associations AMF, ADF et RdF se sont mis d'accord pour une liste commune pour ces trois collèges.

La CNRACL reste un des très rares régimes de base à avoir conservé un suffrage universel direct pour désigner les membres du CA. Cette élection est donc importante.

Pour les communes, le vote est un domaine réservé du maire.

Le Maire, quant à lui, a reçu le CEREG en présence de l'Agglo, et du cabinet RCI afin d'étudier le zonage du pluvial.

Le jeudi 11 mars, il a réuni Messieurs Venobre, Capia, (Notaire), l'adjudant-chef Bourlart, Christian Fabrègue et la Directrice Générale des Services afin d'avancer sur la possibilité de confier à un bailleur la réalisation de la gendarmerie.

DELIBERATIONS :**1 - Adoption du PV du 19 février 2021**

Le Maire précise qu'une remarque a été apportée ce jour par écrit par Madame Rosso.

Elle précise que dans le compte rendu, à la question 8 la phrase : « Madame Rosso a observé que Salindres n'a pas les mêmes montants que d'autres communes » n'est pas fidèle à ce qu'elle a dit. Elle demande rectification par la phrase : « certaines durées ne me paraissent pas correspondre avec les recommandations de la M14 applicable aux collectivités »

Monsieur le Maire prend note et fera la rectification dans le prochain PV.

Adoptée - 3 votes contre : DANIEL, BERARD DE MALAVAS, ROSSO

2 – Présentation du DOB**Rapport des orientations Budgétaire est présenté**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 2312 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe), prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport, annexé à la présente délibération, porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action municipale pour le prochain exercice budgétaire et permet d'informer les élus sur la situation budgétaire de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le Maire laisse la parole à Monsieur Malachanne pour évoquer les projets récurrents du mandat, les projets en cours et les projets en attente.

Madame Rosso demande ce qu'est une voie douce. Le Maire précise qu'il s'agit d'une voie de déplacement doux à savoir la marche et le vélo.

Monsieur Daniel trouve que la dette est importante.

Le Maire et le premier adjoint répondent que comparée à la même strate de population la dette est en dessous de la moyenne. Aussi le Maire précise que l'endettement doit être lié à l'équipement de la commune (avec sa médiathèque, son complexe sportif, ses espaces publics, Becmil) ce qui permet d'attirer une population plus importante. En s'endettant la Ville s'est bien équipée et apporte beaucoup de services publics aux Salindrois.

Monsieur Daniel craint que les impôts augmentent.

Monsieur Gibelin prend la parole pour souligner que le DOB est intéressant, qu'il montre l'antériorité de la gestion du budget communal et estime que justement la gestion est saine au regard des communes de la même strate.

Pour Monsieur Gibelin, ce DOB très documenté aide les élus à avoir des réponses en avance. Il remercie le Maire pour le travail fourni sur cette préparation du DOB et demande à la Directrice Générale de Services de remercier les services qui ont participé à ce DOB.

Monsieur Daniel interroge le Maire et Monsieur Merle sur le but de la réalisation du rond-point de Cauvas, il demande des précisions sur le lieu d'implantation et l'utilisation des chicane ne lui paraît pas utile. L'Adjoint aux travaux précise que cet aménagement permettra de sécuriser le quartier du chemin de transhumance.

Sur les budgets annexes :

Le Maire passe rapidement sur ce budget, détaillé dans le dossier, en précisant toutefois que le CCAS devrait essayer de reprendre les activités au mois de mai au lieu du mois de janvier pour les années antérieures à cause du Covid.

Pour la Maison en partage rien de particulier n'est rapporté de plus que ce qui est dans le DOB. S'agissant de la Gendarmerie, le Maire revient sur ce qu'il a annoncé au début du conseil.

Si un budget dédié avait été prévu, la possibilité de faire peser l'endettement au bailleur 3F Occitanie permettrait de libérer la ville de cet endettement.

En information le Maire informe le conseil que la prison ne se fera pas sur le territoire de l'Agglo. C'est Nîmes qui accueillera le centre pénitentiaire, ce qui correspond à une perte de création d'emploi possible sur le territoire.

Adoptée - 3 absents : DANIEL, BERARD DE MALAVAS, ROSSO

Départ de Monsieur Gravezat à 19h45

3 – Financement des investissements

Pour financer en partie les travaux d'investissement il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000 €.

Monsieur Daniel interroge le Maire sur la phrase « cabinet médical et autres... » Il répond que c'est l'ensemble des investissements qui seront prévus pour 2021.

Adoptée - 2 abstentions DANIEL, BERARD DE MALAVAS

4 – Modification simplifiée N°1 du PLU

Il s'agit de la fin de procédure de l'enquête publique réalisée par Mr Allier du 4 janvier au 4 février dernier.

Adoptée - 3 abstentions DANIEL, BERARD DE MALAVAS, ROSSO

5 – Convention avec le Centre Hospitalier d'Alès

Monsieur Gibelin indique que dans le cadre de la gestion administrative des archives, l'hôpital d'Alès a besoin de connaître les décès afin de pouvoir classer et archiver comme il se doit les dossiers des patients. Les archives et la destruction de certains dossiers seront réalisées sous l'autorité du Préfet départemental.

Madame Bérard de Malavas demande si cette procédure est applicable en cas de suspicion de maladies rares ou reconnues postérieurement au décès.

Monsieur Gibelin confirme la réglementation concernant la gestion des archives médicales hospitalières. Cette gestion se déroule sous la compétence du conservateur des archives départementales agissant sous l'autorité du préfet départemental. En l'occurrence, les dossiers de patients de pédiatrie doivent être conservés jusqu'à 80 années après la naissance. Concernant la délibération, il s'agit pour la commune de communiquer au centre hospitalier les décès enregistrés dans la commune pour permettre au centre hospitalier de gérer les archives médicales.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé à 19h50.

Monsieur le Maire invite Monsieur Fabrègue à prendre la parole pour présenter les éléments évoqués à la réunion intercommunale relative à la sécurité qui s'est tenue à St Julien les Rosiers.

Il est exposé que pour définir un projet sécurité plus efficace il serait nécessaire de mutualiser les forces de police de St Privat des Vieux, de St Martin de Valgugues, de Rousson, de St Julien les Rosiers et St Christol les Alès. En conséquence, il serait prévu des contrôles de vitesse communs à toutes ces communes grâce au déploiement de la police mutualisée.

Monsieur Fabrègue conclut qu'au prochain conseil la Ville va aussi conventionner avec la Gendarmerie.

Fin de séance à 19h55

Le Maire


